

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2016-21

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- *Règlement autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2016-21)*, adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 6 février 2017, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 16 mars 2017.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 31 mars 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx